



CHARTRE D'ENGAGEMENT

**ENTRE L'ASSOCIATION NATIONALE TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)
ET SES ADHÉRENTS ASSOCIATIONS OU COLLECTIVITÉS PORTEUSES D'UN PROJET ÉMERGENT**

L'association nationale TZCLD présidée par Laurent Grandguillaume,

&

son adhérent dénommé(e) :

acteur du territoire de :

Membre du collège 2 au titre de :

- associations de soutien
- collectivités territoriales

s'engage selon les modalités suivantes :

L'association nationale TZCLD a pour but de promouvoir le droit d'obtenir un emploi dans le cadre d'un projet de territoire en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire (article 2 des statuts).

A ce titre, elle s'engage à :

- ☺ Accompagner tous les projets émergents en fonction de leur état d'avancement et au regard de la méthode, ci-après. Pour signifier leur participation au projet, l'association leur fournira le logo TZCLD avec sa chartre d'utilisation graphique.
- ☺ Promouvoir le projet auprès des instances et acteurs de la vie politique locale et nationale, afin d'aboutir à l'obtention d'une troisième loi de pérennisation.
- ☺ Capitaliser et tirer les enseignements de l'expérimentation.

Sur les territoires, les porteurs de projets, personnes privées d'emploi, citoyens, élus, acteurs socio-économiques, mettent en œuvre le projet. Avec TZCLD, ils sont convaincus que :

- ☺ Personne n'est inemployable lorsque l'emploi est adapté aux compétences des personnes?
- ☺ Ce n'est pas le travail qui manque, un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser.
- ☺ Ce n'est pas l'argent qui manque : la privation durable d'emploi coûte plus cher que la création des emplois nécessaires pour faire de l'emploi un droit.

Ils souhaitent s'engager dans la mise en oeuvre du projet TZCLD, et suivre la méthode itérative suivante :

- ☺ La création d'un consensus territorial, suscitant l'engagement de l'ensemble des acteurs d'un territoire : personnes privées d'emploi, collectivités, citoyens, associations, entreprises. La « fabrique du consensus » est l'étape socle de la mise en place d'un projet TZCLD, se concrétisant par la création d'un Comité local pour l'emploi (CLE).
- ☺ L'identification et la rencontre des personnes privées d'emploi volontaires.
- ☺ Le recensement des travaux utiles, en partant des besoins non satisfaits sur le territoire, en complémentarité et en soutien à l'économie locale.
- ☺ Une fois ces trois étapes effectuées, l'ouverture d'une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) peut être envisagée, en s'appuyant sur les structures de l'économie sociale et solidaire existantes ou en créant des structures ad hoc.

A l'échelle du territoire, l'objectif est l'atteinte de l'exhaustivité c'est-à-dire la capacité de proposer un emploi à toutes les personnes privées d'emploi volontaires et la création des emplois supplémentaires nécessaires (ne faisant pas concurrence aux emplois existants sur le territoire) afin de rendre effectif le droit d'obtenir un emploi.

Fait à : le :

**Le président de l'association TZCLD,
Laurent Grandguillaume**

**L'adhérent représentant de l'association ou la
collectivité porteuse d'un projet émergent
TZCLD**

**Le présent document est à retourner complété et signé à :
contact@tzclld.fr ou Association TZCLD
8 rue de Saint Domingue 44200 Nantes.**

Dans l'idéal, merci de remplir un seul document par territoire.